

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 JUILLET 2018

L'an 2018 et le 11 juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire.

Présents : Mme NÉDÉLEC Anne-Marie, Maire, Mmes : BAILLOT Claudine, BOURNOT Marie-Claude, COLLIER Corinne, DI MARTINO Chantal, LE DUC Sandrine, LE GRAET Dominique, VILLARD Agnès, Melle BOUVENET Christelle, MM : AUVERGNE Serge, GAUTHEROT Michel, LAFFINEUR Éric, LOGEROT Patrice, MELIN François, MORO Marcel, PERUCCHINI Benjamin, PRODHON Patrick, ROBERT Michel, VOILLEQUIN Daniel.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme BERNARD Roseline à Mme DI MARTINO Chantal, Mme BORSENBERGER Gisèle à M GAUTHEROT Michel, Mme GORSE Anne-Marie à M PRODHON Patrick, M COUSIN Daniel à M MORO Marcel, M MOUTENET Maurice à M PERUCCHINI Benjamin, M PONCE Thierry à Mme COLLIER Corinne.

Absent(e)s : Mme VAUTHIER Martine et M PETTINI Jean-Michel.

1 - Création d'un système de vidéo-protection urbaine - Demande de subventions :

2018/82

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2334-33 ;

Considérant l'éligibilité de la Ville de Nogent au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

Considérant l'éligibilité de la Ville de Nogent à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018 ;

Considérant que l'opération de création d'un système de vidéo-protection urbaine est susceptible de bénéficier du FIPD, ou à défaut de la DETR dans le cadre de la thématique « Renforcement de la Sécurité » - rubrique « Aménagement pour l'amélioration de la sécurité routière, civile et publique » ;

Après en avoir délibéré à la majorité et 1 abstention,

APPROUVE le projet de création d'un système de vidéo-protection urbaine ;

ARRÊTE à la somme de 21 175,00 € HT (vingt et un mille cent soixante-quinze euros HT) le coût prévisionnel de réalisation de l'opération ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention aussi élevée que possible au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance ;

DEMANDE à la Préfecture de la Haute-Marne une subvention d'un montant de 5 293,00 € (cinq mille deux cent quatre-vingt-treize euros) au titre de la DETR 2018, pour la réalisation de cette opération ;

AUTORISE Mme le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possible auprès des autres financeurs institutionnels (Communauté européenne, Conseil régional, Conseil départemental de la Haute-Marne, GIP Haute-Marne, Pays de Chaumont, CAF de la Haute-Marne) et privés ;

SOLLICITE de la Préfecture de la Haute-Marne l'autorisation de commencer les travaux dès lors que le dossier sera réputé complet ;

SOLLICITE l'autorisation de commencer les travaux avant les décisions d'octroi des subventions des autres financeurs.

2 - Informations et questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.